ID: 085-218500114-20230925-DEL2023_048-DE





EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE

L'an deux mil vingt-trois, le 25 du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice: 19 Nombre de membres présents : 12

Date de la convocation du conseil municipal : le 21 septembre 2023

Présents: M. Louis GIBIER, Maire - Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, M. Alain CIEREN, Adjoints - M. Cyril PETRARU, Mme Florence BURNEAU, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, Mme Emmanuelle FOUASSON, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Marie-Henriette ELIE

Excusés ayant donné procuration: Mme Catherine COESLIER (donne pouvoir à M. le Maire), M. Mme Christianne COGNEE (donne pouvoir à Mme Marie-Henriette ELIE), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN), M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. Alain CIEREN)

Absents: M. Michel MORACCHINI, Mme Charlène MARIE, Mme Myriam PRAUD

Désigné secrétaire de séance : M. Alain CIEREN

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	12	4	16	16	0	
		Т	10	10		man 10 mag

DEL2023-048 - Affaires foncières : Cession de l'ancienne poste de Barbâtre (54, rue de la Poste) à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier

La commune de Barbâtre est propriétaire d'un bien immobilier situé au 54, rue de la Poste et cadastrée AH 236 d'une superficie de 450 m².

Le rez-de-chaussée actuellement loué à usage de bureau (accès depuis la rue avec hall d'accueil vitré, salle d'attente, sanitaire et bureau) est occupé par un cabinet d'avocat. Le reste du bâtiment est un logement d'habitation T 5. Une partie du bâtiment est rénovée mais l'autre partie nécessite des travaux de rénovation et de mise aux normes (la partie non rénovée est très vétuste).

Dernièrement, la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier s'est montrée intéressée à l'acquisition de cette propriété en vue d'y créer des logements pour les résidents à l'année dans le cadre de la constitution d'un parc communautaire d'habitat.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID: 085-218500114-20230925-DEL2023_048-DI

Ce projet aurait l'avantage de répondre aux besoins de logements criant sur la commune, favoriserait la mixité sociale et répondrait aux objectifs du Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI).

En application du PLH et du PLU de Barbâtre, par courrier du 28/07/2023, Monsieur le Maire a demandé à la CCIN de réaliser au moins des logements pérennes (logements sociaux ou Bail Réel Solidaire) occupés à l'année.

L'estimation domaniale fixe la valeur vénale de ce bien à 290 000 € avec une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 260 000 €.

Par courrier en date du 09 août 2023, la CCIN propose d'acquérir l'ensemble pour un montant de 260 000 €, conformément à l'estimation des Domaines au regard de l'état général du bâtiment et de la lourdeur des travaux de réhabilitation ou de déconstruction à entreprendre. En amont des délibérations permettant de concrétiser cette vente, la CCIN souhaite, en accord avec la Commune, arrêter un programme pour cette future opération de logements à l'année.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code de l'Urbanisme;

VU le Plan Local de l'Habitat Intercommunal;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21/02/2019 et modifié le 23/06/21 et le 09/02/23 ;

VU les plans figurant la parcelle AH 236;

VU l'avis du service des Domaines du 04/07/2023;

VU le courrier de Monsieur le maire adressé à la Communauté de Communes le 28/07/2023 ; VU la demande de la Communauté de Communes pour l'acquisition de l'ancienne poste située au 54, rue de la Poste et sa proposition, en date du 09 août 2023, d'acquérir l'ensemble pour un montant de 260 000 € ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Barbâtre et l'Île de Noirmoutier de favoriser le logement à l'année pérenne et la mixité sociale ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- APPROUVE la vente de l'immeuble situé au 54, rue de la Poste pour un montant de 260 000 € (deux cent soixante mille euros) à la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier;
- **DECIDE** que l'ensemble des frais notariés associés à cette vente ainsi que les éventuels frais de diagnostic technique, d'établissement de Document Modificatif du Parcellaire Cadastral ou de tout document relatif à la délimitation du terrain sont à la charge exclusive de l'acquéreur;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir et à arrêter avec la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier le programme de cette future opération de logements.
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour le suivi et la mise en œuvre de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID: 085-218500114-20230925-DEL2023_048-DE

DELIBERATION PUBLIEE Le 02/10/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour copie conforme, En mairie, le 02/10/2023

Le Maire, Louis GIBIER



Le secrétaire de séance, Alain CIERIN

Envoyé en préfecture le 29/09/2023 Envoyé en prefecture le 29/09/2023

ID: 085-218500114-20230925-DEL2023_048-DE